

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la commune. Le compte rendu retrace les décisions prises par le Conseil municipal sur les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil municipal lors de la séance suivante et est consultable sur le site Internet de la ville une semaine après son approbation. Le procès-verbal retranscrit les interventions et les débats tenus en séance.

## Commune de VIRE SUR LOT

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022

1	Désignation du secrétaire de séance	L'Assemblée a pris acte de l'information
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 9/12/2021 suite à modification de la délibération DE_01_09_12_21 et de la séance du 13/01/2022	L'Assemblée a pris acte de l'information (absentions des nouveaux élus)
3	Compte rendu des décisions du maire	L'Assemblée a pris acte de l'information
4	Lecture de la charte de l'élu local par Madame le maire	L'Assemblée a pris acte de l'information
5	Délibération : réception des convocations aux réunions du conseil municipal ou réunion commission par mail	Adopté à l'unanimité (nouveaux élus)
6	Délibération : RGPD (règlement général sur la protection des données) – Formulaire de collecte : coordonnées des élus (à remplir pour les nouveaux élus)	L'Assemblée a pris acte de l'information (nouveaux élus)
7	Délibération : désignation des remplaçants dans les commissions communales concernées et désignation des remplaçants des représentants aux divers syndicats	Adopté à l'unanimité (nouveaux élus)
8	Délibération : délégation au maire (retrait de toutes les délégations)	Adopté à 7 pour et 4 contre
9	Questions diverses	L'Assemblée a pris acte des informations